



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

## ARRETE DU MAIRE N° 2025/7/109

Service état civil  
BD

**OBJET : Délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Madame Olga KHALDI, conseillère municipale.**

Le maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en raison de l'empêchement de madame le maire, de l'ensemble des adjoints au maire et de l'indisponibilité de la majorité des conseillers municipaux, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier de l'état civil à un conseiller municipal pour procéder au mariage devant être célébré le 19 juillet 2025 à 11h00 ; qu'à cet effet, madame Olga KHALDI, conseillère municipale est disponible pour procéder à ce mariage.

### ARRETE

**Article 1** : Madame Olga KHALDI, conseillère municipale de la commune de Saint-Cyr-l'École est déléguée pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil de ladite commune pour procéder au mariage devant être célébré le 19 juillet 2025 à 11h00.

**Article 2** : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex) dans les deux mois à compter de la date de sa notification et/ ou de la publication indiquée ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Une expédition du présent arrêté sera transmise à monsieur le préfet des Yvelines, à monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Versailles, remise à madame Olga KHALDI, conseillère municipale, et annexée au registre de l'état civil de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 17/7/2025

Certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 17/7/2025  
et  
par transmission  
en Préfecture des Yvelines le : 17/7/2025

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 17 juillet 2025